

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2018
21H

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Gérard PAGES, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Sophie ESTEULLE, Jean-Marc ANDRIEUX, Isabelle RIUDAVETZ.

Absents : Rémy PISTRE, Clotilde SARRAILLER, Mathieu GALY, Colette COCA.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h05.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12/11/2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 3) Vente de deux parcelles
- 4) Ouvertures paysagères

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit
- 2) Réunion publique : PLU
- 3) Vente de deux parcelles
- 4) Ouvertures paysagères

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Fauchage
- 2) Sentiers
- 3) Informations Communauté de Communes du Pays de Tarascon
- 4) Cérémonie des vœux
- 5) PNR
- 6) Site officiel de la mairie de Saurat
- 7) Cahier de doléances et de propositions
- 8) Tour de France

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT :

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter la délibération autorisant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit en précisant les heures.

Elle propose que l'éclairage public soit éteint :

- du 1^{er} avril au 31 octobre de 0h00 à 6h,
- et du 1^{er} novembre au 31 mars de 23 h à 6h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 8

CONTRE : 3

ABST : 1

2) REUNION PUBLIQUE : PLU :

La réunion publique d'information sur la révision du projet de PLU aura lieu le :

vendredi 4 janvier 2019 à 20h30 à la Maisou d'Amount.

3) VENTE DE DEUX PARCELLES :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'acquisition reçue d'un administré de deux parcelles d'une surface totale de 5 558 m².

Elle ajoute que cette acquisition permettrait à cet agriculteur de créer un nouveau parc pour animaux et d'agrandir son cheptel, et consoliderait donc sa situation.

Elle précise que la SAFER estime la valeur moyenne des landes sur la commune de Saurat de 700,00 € à 900,00 € l'hectare.

Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir cet agriculteur en lui vendant ces deux parcelles pour un prix de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

4) OUVERTURES PAYSAGERES :

Madame Sophie Esteulle, déléguée au PNR, indique que plusieurs communes du Haut-Vicdessos ont réalisé des ouvertures paysagères. « Les habitants s'angoissaient voyant la forêt se rapprocher... ».

Et il est certain que la société sauratoise actuelle n'est plus une société paysanne ; les prairies se sont amenuisées, les terres cultivées ont disparu, et la forêt, les arbustes et les ronces envahissent de plus en plus le territoire.

Faire une ouverture paysagère, c'est améliorer la qualité du cadre de vie en maîtrisant la progression de la forêt près des zones habitées, c'est limiter les risques liés à l'incendie, c'est permettre la continuité entre les prairies et protéger la biodiversité.

La commune souhaite s'engager dans ce type de projet et sollicite l'aide du PNR ; trois ouvertures sont envisagées pour créer trois belvédères.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager ce projet avec l'aide du PNR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) **Le fauchage** a été réalisé sérieusement.

2) **Les sentiers :**

Madame Sophie Esteulle présente le nouveau balisage des sentiers de randonnées conformes à la charte signalétique du département.

Madame Corinne Chopin, qui travaille au Conseil Départemental, fera une formation sur le balisage le 12 janvier 2019 de 9h30 à 12h30 ; Rendez-vous à 9h30 devant l'école pour réaliser le balisage d'un itinéraire.

3) **Informations Communauté de Communes du Pays de Tarascon :**

Le Président de la Communauté de Communes, Monsieur Philippe Pujol, nous a informés d'un jugement rendu par le Tribunal Administratif à propos de recours intentés contre la zone de Pralong.

Ce jugement met un terme aux procédures engagées contre la DUP et le permis d'aménager, et confirme ainsi la légalité de la zone.

La Communauté de Communes est cependant condamnée à réviser le prix d'achat des terrains.

Le Président a écrit aux Forges de Niaux pour les informer du jugement et leur demander s'ils envisageraient de revenir s'installer à la Z.A. de Pralong dans ces conditions.

4) **Cérémonie des vœux :**

Madame le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux :

le samedi 19 janvier 2019 à 11h30 à la Maisou d'Amount.

5) **PNR :**

- Saurat est un des pôles de retour de la « consultation citoyenne » organisée par le PNR après le Mas d'Azil et Saint Girons.

- Privat a édité un livre sur le PNR. Ce livre sera déposé à la bibliothèque.

- Plusieurs publications sont consultables à la mairie (Climat / Energie, Trame vert et bleue...).

6) **Site officiel de la mairie :**

Le site officiel de la mairie est bien consulté : en moyenne, on compte 106 « visites » par semaine et 413 « visites » par mois (avec un pic un jour d'août à 700).

Les rubriques les plus vues sont :

- les comptes-rendus du conseil municipal,

- l'état-civil,

- La Feuille,

- et en été les différentes manifestations.

7) **Cahier de doléances et de propositions :**

Madame le Maire a mis à la disposition des Sauratois un cahier de doléances et de propositions pour recueillir leur parole le samedi 8 décembre 2018 de 10h à 17h30.

Le cahier reste à la disposition des habitants tous les samedis de 10h à 12h30.

8) **Tour de France :**

L'arrivée du Tour de France est prévue au Prat d'Albis le 21 juillet 2019.

Il est proposé que la commune de Saurat soit associée à la préparation de cet évènement en tant que commune voisine pour anticiper au mieux les problématiques de sécurité, de voirie d'accès, et peut-être participer à l'animation avec les associations sauratoises. La journée devrait être centrée sur la nature et le pastoralisme.

Madame le Maire et Monsieur Jean-Luc Rouan sont chargés d'établir les contacts avec les organisateurs pour le compte de la commune.

La séance du conseil municipal est close à 22h24.

Le secrétaire de séance